

INTERCO. Rapport de la Chambre régionale des comptes : « stupeur » et « inquiétude » de Christian Derouet

Le conseil communautaire de Domfront-Tinchebray Interco a eu lundi 17 juin, sous la présidence de Bernard Soul. Parmi les dossiers à l'ordre du jour, le rapport de la Chambre régionale des comptes qui a suscité l'inquiétude du maire de Lonlay.

La Chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la communauté des communes Domfront-Tinchebray pour les années 2018 à 2022.

Après consultation de ce rapport, le maire de Lonlay-l'Abbaye, Christian Derouet, a fait part de sa « stupeur » et de son « inquiétude ». Il craint que la CDC ne respecte pas les « dispositions législatives et réglementaires en vigueur », avec des « irrégularités de gestion manifestes ». Il donne quelques « exemples significatifs », tels que le possible « délit de favoritisme », en raison de l'irrespect « des règles de la commande publique » dans le cadre des prestations « accomplies par des associations, commandées

par la communauté de communes et rémunérées dans le cadre de subventions ».

Il ajoute : « Le mandatement des indemnités des maires des communes membres par le président de la communauté de communes en lieu et place des maires, avec des frais de gestion traduit une irrégularité et une méconnaissance des règles de la comptabilité publique particulièrement grave. Une telle pratique pourrait être constitutive de délit de concussion. »

En troisième point, il conclut : « L'absence de refacturation et de remboursement des charges facturables dans le cadre de prestations de service pourrait là aussi être

qualifiée non seulement de libéralité interdite, mais aussi de négligence. »

Ce à quoi Bernard Soul a répondu que la CDC « n'avait pas attendu le rapport final pour mettre en œuvre la correction ». Il note aussi la « grande mansuétude de la Chambre régionale des comptes, sinon je ne serais pas là ce soir pour vous en parler ».

Véhicules électriques en autopartage à Domfront

À l'image de Tinchebray, la commune de Domfront souhaite installer des véhicules en autopartage. Un marché à procédure adaptée a été lancé. Bayi auto Flers a été retenu pour le premier



Le maire de Lonlay-l'Abbaye, Christian Derouet, a fait part de son inquiétude suite à la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes.

lot (acquisition de deux voitures électriques de type particulier et léger) contre 31 278,76 € TTC par véhicule.

Les deux autres lots (achat et installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques en autopartage ; solution globale de gestion d'utilisation des véhicules et d'accès à la recharge en autopartage) n'ont pas été attribués, faute d'adéquation entre les attentes de collectivité et l'offre présentée par les candidats.

Tarifs des composteurs

À partir de 2024, les collectivités doivent proposer le tri à la source des biodéchets qui ne devront plus être déposés dans les sacs d'ordures ménagères. Une opération de distribution de composteurs individuels, destinés à être vendus aux usagers sera mise en place. Les tarifs suivants des composteurs ont été acceptés : 300 L en plastique recyclé à 25 €/l'unité, 600 L en plastique recyclé à 40 €, 300 L

en bois non traité à 40 € et 600 L en bois non traité à 50 €.

Fin de la cantine Saint-Front

La cantine Saint-Front va cesser ses activités à partir de la rentrée 2024. L'association qui la gère a obtenu une subvention exceptionnelle de 12 000 € pour couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année scolaire.

● Nicolas Segura

Les subventions aux associations

Lois du conseil communautaire de Domfront-Tinchebray Interco, les subventions aux associations ont été votées : APE école publique Tinchebray : 250 €. APE Chanu / Landisacq / Saint-Paul : 250 €. APE école publique Saint-Cornier-des-Landes : 250 €. APE écoles publiques Frênes / Montsecret : 250 €. APE Saint-Pierre-d'Entremont / Cerisy : 250 €. APE Champsecret / Dompierre : 250 €. APE des écoles publiques de Domfront : 500 €. APE écoles Lonlay-l'Abbaye / Saint-Bômer-les-Forges : 500 €. ASE école publique de Tinchebray : 500 €. Comice agricole du canton de Tinchebray : 750 €. Comice agricole du bocage domfrontais : 750 €. ODG du Domfrontais : 1 500 €. Solidarité paysan Basse-Normandie : 500 €. Cotisations : Orne solidaire par l'entreprenariat : 0,10 €/habitant. Mission locale des jeunes du bocage : 12 644 €. Participations : PETR du pays du Bocage : 1 €/habitant. PETR du pays du bocage ACTe : 66 667 €.